

---

## Adresse des administrateurs du district de Provins qui annoncent à la Convention un troisième envoi d'argenterie, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Provins qui annoncent à la Convention un troisième envoi d'argenterie, lors de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 269-270;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36002\\_t2\\_0269\\_0000\\_22](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36002_t2_0269_0000_22)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable (1), renvoyé au comité de liquidation.

#### 4

La société républicaine de Cassel, après avoir invité la Convention à rester à son poste, à continuer de foudroyer l'aristocratie et le fédéralisme, lui annonce qu'elle a ouvert une souscription, dont le produit, de 1,500 liv., a servi à armer et équiper un cavalier; elle en fait hommage à la Convention, la priant de le recevoir comme le gage assuré de son amour constant pour la République (2).

Mention honorable (3).

#### 5

Les officiers municipaux de la commune de Quillebœuf, envoient à la Convention nationale le procès-verbal contenant les détails de la fête civique célébrée par les citoyens de cette commune, à l'occasion de la reprise de Toulon (4).

Mention honorable (5).

[Extrait des délibérations, Quillebœuf, 11 niv. II] (6)

Nous Lemoine, maire, Bocquet, Hébert, Durand, Aubrée, Gaillard, officiers municipaux de la commune de Quillebœuf, chef-lieu de canton, district de Pont-Audemer, département de l'Eure, en présence du c<sup>o</sup> Adhenet procureur de la commune, assisté de Philippe, secrétaire ordinaire. D'après la lecture faite par l'un de nous, le 9 de ce mois du second Bulletin portant date du 4 de ce même mois relatif au décret rendu pour la célébration d'une fête à l'occasion de la prise de Toulon par les braves défenseurs de la République, nous avons sans désespérer contracté l'engagement de nous occuper à l'instant des moyens de régler l'ordre de cette fête civique. Et c'est à cet effet que la municipalité l'a faite annoncer le soir du même jour au son de la cloche et des tambours et publier pour le lendemain, elle a de suite député vers le comité de surveillance, le tribunal de Commerce et la société populaire ainsi que vers le commandant de la Garde nationale pour les inviter à se réunir avec tous les membres de ces différents corps à la Chambre commune et sous les drapeaux républicains, le lendemain dix vers les 9 heures du matin à l'effet de se rendre avec le corps municipal au lieu (l'église) où la Société populaire tient ses séances, ce qui a été accepté avec empressement.

La marche a été exécutée, ainsi qu'elle avait été réglée, les autorités constituées ont sorti avec la Société populaire, et se tenant deux à deux sous le bras sans distinction, à l'exception du maire et du président du Comité de Surveillance, de la Chambre du Commerce et de la Société popu-

laire, qui allant de niveau ouvraient la marche. Parvenus, en chantant les hymnes républicaines aux lieux destinés, et pour y seconder le vœu bien énoncé, de la plus grande partie des individus a estimé convenable et même sage de consentir qu'il fut célébré un office, tel, notamment que le *Te Deum* qui a été suivi, comme il avoit été précédé par les chants d'allégresse que la nation a consacrés, et dont notre commune ne cesse de se faire un aliment journalier.

Sortant du temple, les corps se sont rendus toujours accompagnés de la garde nationale et de tous les citoyens et citoyennes au lieu où avoit été construit l'autel de la patrie, lors de l'acceptation de la Constitution et de là vers l'arbre de la Liberté où l'hymne de la Liberté ou l'hymne des Marseillois a été chanté et l'arbre de la Liberté embrassé par le maire suivi de toute la commune.

Rentrés à la Chambre municipale, les citoyens se sont réunis aux divers corps comme composant une même famille y ont célébré un festin où l'accord le plus parfait, la joie la mieux caractérisée et les chants étoient les seuls mets remarquables de ce banquet républicain; ces chants consacrés à célébrer notre heureuse révolution, nos succès, et si propres à énoncer l'énergie de nos vœux ont semblé prendre un accroissement de force lorsque les corps s'y sont portés vers le lieu choisi pour y être allumé un feu, l'expression manque ici. Les citoyens ont encore vu là au milieu d'eux le républicain Decaens, curé de cette commune en cheveux blancs, y demeurant depuis plus de 30 ans et qui, quoique âgé d'environ 69 ans a dansé et chanté avec cette gaicté qui l'a toujours signalée, il est trop peu de tels prêtres. Préjugé à part, cette justice lui est dûe.

La municipalité a cru devoir se procurer la satisfaction d'adresser à son concitoyen Topsent, député à l'Assemblée nationale, expédition du présent procès-verbal pour être mis sous les yeux de la Convention.

Représentants du Peuple, entendez du haut de la Montagne.

Que toute la République sache que la municipalité, la commune enfin, placée sur le bord de la Seine et près les frontières vous adressent des vœux dignes de la simplicité des premiers siècles. Qu'elles ne connoissent que de la franchise, et de la vérité! Vos décrets sont ses flambeaux, et en fait de fête civique, elles ont plus d'une fois et en surabondant, anticipé sur les ordres par lesquels il devoit leur être prescrit d'en exécuter les énoncés.

Le vrai républicanisme ne connoit de limites que celles que les lois et le possible fixent à ses mouvements.

Ce qui a été arrêté et signé à la Maison commune de Quillebœuf l'an et jour que dessus. Signés M. Bocquet (off. mun.), G. Durand (off. mun.), Adhenet (présid.), Aubrée (off. mun.), P. Hébert, M. Gaillard (off. mun.), Lemoine (maire) et Philippe (secrét-greffier).

#### 6

Les administrateurs du district de Provins annoncent à la Convention un troisième envoi d'argenterie, qui, joint aux deux précédemment faits, forme une masse d'environ 4,500 marcs.

(1) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(2) P.V., XXIX, 207. Mention dans M.U., XXXV, 396; J. Sablier, n° 1075; Ann. patr., p. 1697; J. Fr., n° 476.

(3) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(4) P.V., XXIX, 207. Mention dans J. Sablier, n° 1075.

(5) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(6) C 288, pl. 886, p. 42.

Leurs dons en bas, souliers et chemises, sont considérables. Ils en ont déjà fait passer une grande partie aux magasins de Soissons. Ils en enverront incessamment l'état général à la Convention.

L'argent, devenu au pair des assignats, leur a procuré 42,000 l. de numéraire, indépendamment de 51,000 liv. qu'ils ont déjà envoyées à la trésorerie nationale. Dans cette somme il y avoit plus de mille louis en or. Leurs cloches ont produit plus de 150,000 liv. de métal; il y ont joint 35,000 liv. de plomb, 233 liv. d'étain, 6,586 liv. de cuivre et de fer: le tout va être transporté à Paris, et mis à la disposition du ministre de la guerre (1).

Mention honorable (2).

[Provins, 8 niv. II] (3)

Nos promesses ne seront pas vaines; nous avons annoncé à la Convention le 10 frimaire que l'argenterie de nos églises irait bientôt se transformer en écus républicains. 803 marcs composent l'envoi que nous venons de faire à la Monnoie, sans y comprendre l'argenterie de trois principales communes qui en ont fait l'offrande directe à la Convention. Ce dernier envoi est le troisième que nous adressons à la Monnoie et qui forment ensemble 4500 marcs environ.

L'esprit public fait tous les jours de nouveaux progrès sur la surface de notre district. C'est lui qui nous a garantis des maux que le fanatisme a fait éprouver récemment à nos voisins. Depuis que le sublime mouvement révolutionnaire a fait disparaître de notre sol ces hommes parasites qui dédaignaient le beau titre de citoyen, nous avons vu un noble désintéressement enflammer un grand nombre des habitants de ce district; les dons en chemises, bas et souliers sont très abondants, nous en avons déjà fait passer une grande partie au magasin de Soissons, et nous en adresserons incessamment l'état général à la Convention.

Les assignats sont aussi au pair avec l'argent monnoyé, ce qui vient de nous procurer 42 000 l. de numéraire, indépendamment des 51 000 l. que nous avons déjà fait passer à la Trésorerie nationale. Dans cette somme il y avait plus de mille louis en or.

Près de 150 000 livres de mette sont le produit de nos cloches nous y avons ajouté 35 000 livres de plomb, 233 livres d'étain et 6 586 livres de cuivre, que nous avons fait conduire à un port de la Seine pour être transportés à Paris, et mis à la disposition du ministre de la Guerre.

Nous avons aussi rassemblé beaucoup de fer que nous sommes prêts à faire passer à la destination qui nous sera indiquée par le ministre.

La majeure partie des chapes, chasubles et autres ornemens d'église sont réunis au district et nos femmes républicaines s'empressent à l'envi de dépecer et dégalonner ces instrumens du fanatisme et de la superstition, et dans leurs délassements, elles s'occupent ainsi que leurs enfants à faire de la charpie pour nos braves défenseurs.

(1) P.V., XXIX, 207. Mention ou extraits dans C. Eg., p. 106; M.U., XXXV, 392; C. univ., 26 niv.; J. Sablier, n° 1075; Ann. patr., p. 1697; J. Fr., n° 476; Audit. nat., n° 478; J. Paris, p. 1530; Mess. soir, n° 514.

(2) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(3) C 288, pl. 875, p. 27.

Si nos ennemis connaissaient bien nos richesses immenses, et les ressources en tout genre de la République et surtout s'ils se faisaient une juste idée de notre position, ils auraient déjà sollicité la paix mais notre énergie et la valeur de nos soldats le forceront avant peu à nous le demander; en nous laissant maîtres des conditions que nous stipulerons toujours pour le bonheur de l'humanité. Salut et Fraternité,

BOULANGER, J. N. GARMER, AVAS, LUNUY (?),  
SIMON, GOUIN (secrét.).

## 7

Les officiers municipaux de la commune d'Epinal instruisent la Convention de l'offrande que les citoyens Henry Humaire, tailleur d'habits, Jean-Joseph Egal, François Bonnet, épicier; Claude Egal et Charles Maldamé, merciers-quincailliers, résidant dans cette commune, font à la République don de leurs lettres de maîtrises. Elles sont déposées chez le citoyen Angard, directeur du bureau d'agence, rue Saint-Sauveur, n° 5, d'où ils prient la Convention de les faire retirer (1).

Mention honorable (2), renvoyé au comité de liquidation.

## 8

Le citoyen Mahé (3), président du département d'Ille-et-Vilaine, plein d'admiration pour les décrets de la Convention, la remercie de la loi, aussi salutaire que sage, qui supprimant ses fonctions, le fait descendre du fauteuil, pour se rendre au fond des campagnes, d'où ses concitoyens l'avoient tiré.

Il manifeste son indignation pour deux êtres impudens, porteurs d'une dénonciation contre les représentans du peuple Carrier et Boursault. Il atteste que rien n'est au-dessus de leur énergie et de leur activité. Il rend le même témoignage des représentans Esnue-Lavallée, Prieur (de la Marne), et Bourbotte (4).

Insertion au bulletin (5), et renvoi au comité de salut public.

## 9

Les administrateurs et l'agent provisoire du district de Guérande, anoncent à la Convention, que l'armée échappée de la Vendée, a trouvé son tombeau entre Montoir et Savenay. Tout est mort ou prisonnier. Ils rendent justice à un grand nombre de communes voisines, qui se sont portées avec ardeur aux différens postes qui leur avoient été indiquées (6).

Mention honorable (7).

(1) P.V., XXIX, 208. Mention dans J. Sablier, n° 1075.

(2) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(3) Ou Levacher (J. Sablier).

(4) P.V., XXIX, 208. Mention dans J. Sablier, n° 1075; J. Perlet, p. 363.

(5) B<sup>in</sup>, 24 niv.

(6) P.V., XXIX, 209. Mention dans J. Sablier, n° 1075.

(7) B<sup>in</sup>, 24 niv.